

Offre d'Emploi – DIRECTEUR FINANCIER (H/F/X) – 4/5^{ème} temps

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Pont-à-Celles est à la recherche d'un Directeur financier (H/F/X) par voie de recrutement et de mobilité.

Le CPAS se compose d'une équipe d'environ 100 collaborateurs dédiés à la mise en place d'actions sociales variées. Ces actions couvrent un large éventail de services essentiels, tels que la médiation de dettes, l'énergie, l'insertion professionnelle, les repas à domicile, les milieux d'accueil pour la petite enfance, et bien d'autres. Le CPAS de Pont-à-Celles se positionne comme une administration à taille humaine, avec des projets ambitieux visant à moderniser et agrandir ses services pour répondre aux besoins de la population locale, tout en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux, et économiques.

Rejoindre le CPAS de Pont-à-Celles offre l'opportunité de contribuer activement à des projets sociaux stimulants et à relever des défis passionnants au sein d'une administration dynamique.

Missions (liste d'activités non exhaustive) :

Le Directeur Financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire du CPAS. Il est chargé de l'utilisation efficace et économique des ressources financières et de la protection des actifs. Il fournit également des informations financières fiables au Conseil de l'Action Sociale, au Bureau Permanent et au Directeur Général.

Il donne son avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet de budget ou de modifications budgétaires.

Ses missions légales sont plus amplement décrites à l'article 46 de la Loi Organique des CPAS du 08/07/1976.

Le Directeur financier siège au CODIR et, à ce titre, contribue à l'amélioration des questions relatives à l'organisation, au fonctionnement des services administratifs et au renforcement de la transversalité des services. Il collabore étroitement avec le Directeur général dans un esprit de management constructif. Il contrôle l'application de la législation et des procédures dans son domaine d'activités.

Il garantit la qualité des informations transmises aux collaborateurs.

Profil et compétences :

Le Directeur Financier est l'interlocuteur et le conseiller privilégié du Conseil de l'Action Sociale, du Bureau Permanent et de l'Administration en matière financière. A cette fin, il devra :

- disposer d'une connaissance approfondie des matières traitées dans le cadre de la fonction et assurer sa formation permanente.
- disposer d'une connaissance et d'une maîtrise de tous les outils informatiques utiles à la fonction et continuer à se former dans ces domaines.
- avoir le sens des responsabilités et de la gestion des services.
- faire preuve de conscience professionnelle, d'ordre, de rigueur et de disponibilité.
- être capable d'organiser son travail et celui de ses collaborateurs et de donner des instructions claires.

- être capable de présenter un avis technique de manière qu'il soit compris par tous.
- agir dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et veiller à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- se montrer capable de faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et dans l'exercice de sa fonction.

Conditions d'accès à l'emploi :

1) Par recrutement :

1. être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
2. jouir de ses droits civils et politiques ;
3. être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
4. être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A ;
5. être titulaire d'un permis de conduire A, A1, A2 ou B ;
6. être lauréat d'un examen ;
7. avoir satisfait au stage.

Les conditions 1 à 4 doivent être remplies au plus tard au moment de la date de clôture de l'appel à candidature.

Dès lors, au plus tard au moment de la clôture de l'appel à candidature, les candidats fourniront les documents suivants :

- certificat de nationalité s'il échet ou copie de la carte d'identité ;
- extrait de casier judiciaire ;
- copie du ou des titres demandé(s) à l'appui de la candidature.

2) Par mobilité :

Être nommé à titre définitif en qualité de Directeur Financier dans une autre commune ou dans un CPAS.

Produire un document attestant de la nomination comme Directeur Financier par le Pouvoir local.

Modalités de sélection :

Les candidats doivent satisfaire à un examen comprenant les épreuves suivantes, chaque épreuve étant éliminatoire et les deux premières pouvant impliquer l'utilisation d'outils informatiques :

- a) première épreuve : synthèse et critique d'une conférence de niveau universitaire sur un sujet en rapport avec la fonction ou d'intérêt général - une lecture avec prise de note (75 pts);
- b) deuxième épreuve : une épreuve d'aptitude professionnelle écrite (150 pts), portant sur les connaissances et capacités en rapport avec la fonction, déterminées par le jury en regard des exigences de cette fonction et du contexte spécifique dans lequel elle évolue. Cette épreuve comportera au moins des questions portant sur les matières suivantes :
 - droit constitutionnel (10 points) ;
 - droit administratif (10 points) ;
 - droit civil (10 points);
 - législation relative aux marchés publics (20 points) ;
 - management des ressources humaines (10 points) ;

- droit communal (notamment connaissance approfondie du Code de la démocratie et de la décentralisation) et loi organique des CPAS (25 points) ;
 - finances et fiscalité locales (25 points) ;
 - exercices pratiques de comptabilité (40 points) ;
- c) troisième épreuve : une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management laquelle portera, de manière plus générale, sur les connaissances et capacités en rapport avec la fonction (150 pts). Elle devra permettre d'évaluer le candidat sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière notamment en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne.

Sont dispensés de l'épreuve professionnelle visée au point b) supra :

- les Directeurs(rices) généraux(ales) et Directeurs(rices) financiers(ères), nommé(e)s à titre définitif, d'une autre commune ou d'un CPAS, lorsqu'ils(elles) se portent candidat(e) à la fonction équivalente ;
- les Directeurs(rices) généraux(ales) adjoint(e)s, nommé(e)s à titre définitif, d'une autre commune ou d'un CPAS, lorsqu'ils(elles) se portent candidat(e) à la fonction de Directeur(rice) général(e) ;
- les Receveurs régionaux, nommés à titre définitif au 1er avril 2019, lorsqu'ils se portent candidat à l'emploi de Directeur financier.

Les candidats devront obtenir au moins 50 % dans chaque épreuve et au moins 60 % au total.

Pour toute information, prière de prendre contact avec Monsieur le Directeur Général, Xavier PERIN, 071/84.93.01 – xavier.perin@cpas-pontacelles.be .

Désignation :

Sur base du rapport établi par le jury et après avoir éventuellement entendu les lauréats, le Bureau Permanent propose au Conseil de l'Action Sociale un candidat stagiaire. Le rapport du jury est motivé et contient les résultats de l'ensemble des épreuves.

Aucun droit de priorité ne peut être donné aux candidats à la mobilité exerçant cette fonction dans une autre commune ou un C.P.A.S. et ce, sous peine de nullité.

À son entrée en fonction, le Directeur est soumis à une période de stage d'un an. En cas de force majeure, le Conseil de l'Action Sociale peut prolonger la durée du stage.

Temps de travail et rémunération :

Emploi 4/5^{ème} temps (31h24/semaine – horaire à définir).

Rémunération brute indexée (dernier index le 01/06/2024) annuelle correspondant à l'échelle de traitement d'un Directeur Financier pour une commune de 10.000 à 20.000 habitants pour un ¼ temps:

- Minimum : 61.671,93 €
- Maximum : 87.638,97 €
- Amplitude de l'échelle de traitement : 15 ans

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature doit être envoyé, sous peine de nullité pour le **15 juillet 2024** au plus tard (date de la poste faisant foi) sous pli recommandé à l'attention de Monsieur le Président, Monsieur Romuald BUCKENS, CPAS de Pont-à-Celles, Rue de la Liberté, 84 à 6230 Pont-à-Celles et doit être constitué :

- d'une lettre de motivation ;
- d'un curriculum vitae ;
- d'une copie du diplôme requis donnant accès aux emplois de niveau A et si nécessaire le document de reconnaissance de diplôme étranger ;
- d'une copie de la carte d'identité (recto/verso) un certificat de nationalité ;
- d'un extrait du casier judiciaire modèle 1 daté de moins de 3 mois ;
- pour le candidat postulant par mobilité : une attestation justifiant de son nomination à titre définitif.

Les candidatures ne répondant pas à l'ensemble des conditions requises ne seront donc pas prises en compte et le CPAS ne réservera **aucune suite** au dossier de candidature.

Le CPAS de Pont-à-Celles souscrit au respect du RGPD, assurant la confidentialité des informations personnelles des candidats. Tout candidat est informé que le CPAS de Pont-à-Celles traite des données à caractère personnel contenues dans son Curriculum Vitae et dans les autres documents annexes à la candidature aux seules fins de gestion de sa candidature et des emplois proposés.

Les documents sont conservés dans une base de données des candidatures pendant un an et sont ensuite supprimés. Ils ne sont pas transmis à des tiers ni transférés en dehors de l'Union européenne.

Chaque candidat a la possibilité d'exercer les droits consacrés par le RGPD par mail auprès du délégué à la protection des données : dpd@cpas-pontacelles.be